



Politique en matière de langues officielles

Approuvée par le conseil d'administration le 19 juin 2013

Objet

1. Canada Snowboard tient à répondre aux besoins et aux préférences linguistiques des individus et de ses membres francophones et anglophones. Cette politique a pour objet d'expliquer comment Canada Snowboard répondra à ses obligations en matière de langues officielles.

Politique générale

2. Le français et l'anglais sont les langues officielles de Canada Snowboard.
3. Canada Snowboard maintiendra sa capacité à communiquer dans les deux langues officielles.
4. Certaines limites au niveau des capacités et des ressources de Canada Snowboard pourraient l'empêcher de traduire immédiatement certains documents ou de fournir des versions françaises et anglaises simultanément. Les versions françaises des documents seront fournies sur demande.

Application

5. Les notifications écrites, lorsque les circonstances le justifient, seront disponibles dans les deux langues officielles.
6. Le directeur ou la directrice général(e) déterminera si un document doit être traduit ou non en cas de divergences ou de différends en ce qui concerne la traduction du document en question.
7. En cas de litige concernant l'interprétation d'un document écrit, la langue source aura priorité sur le document traduit.
8. Canada Snowboard déploiera tous les efforts possibles pour s'assurer que ses clients puissent bénéficier des services de Canada Snowboard dans la langue officielle qu'ils préfèrent.
9. Canada Snowboard répondra à sa correspondance dans la langue officielle utilisée par l'émetteur.